

Avis PROTER FAV PLU COGOLIN

ABBATIELLO Odile <o.abbatiello@inao.gouv.fr>

Lun 22/04/2024 10:17

À :URBANISME <urbanisme@cogolin.fr>;MOUMDJIAN Eric - DDTM 83/SAF/BDR <eric.moumdjian@var.gouv.fr>;
myriam.barba@var.gouv.fr <myriam.barba@var.gouv.fr>;ddtm-spp-pau@var.gouv.fr <ddtm-spp-pau@var.gouv.fr>;ddtm-
cdpenaf@var.gouv.fr <ddtm-cdpenaf@var.gouv.fr>
Cc :JADAULT Patrice <p.jadault@inao.gouv.fr>

📎 1 pièces jointes (360 Ko)

COGOLIN_AF_PLU_M11_DDTM_2025-04-08.pdf;

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis cité en objet.

Bien cordialement



Odile ABBATIELLO

INAO - Site de la VALETTE du Var

Parc Tertiaire Valgora - Bat. C - Avenue Alfred Kastler

83160 - LA VALETTE DU VAR

tél : 04 94 35 74 67 www.inao.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Déléguée Territoriale
Valérie KELLER

Dossier suivi par : **JADAULT Patrice**
Téléphone : 04 94 65 96 56
Mail : p.jadault@inao.gouv.fr

V/Réf : GP/CB/CD
Affaire suivie par : **Geoffrey PECAUD**
Mail : urbanisme@cogolin.fr

N/Réf : Cogolin modif 11 02/05/04/2024



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Directrice de l'INAO

à

Monsieur Geoffrey PECAUD
Adjoint Délégué
Hôtel de Ville
Place de la République

83310 - COGOLIN

La Valette du Var, le 18 avril 2024

Objet : Modification simplifiée n°11 - PLU Commune de Cogolin

Monsieur l'Adjoint Délégué,

Par courrier reçu le 25 mars 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier du projet de modification simplifiée n°11 du PLU sur la commune de Cogolin.

La commune de Cogolin est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) / des Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Côtes de Provence" et "Huile d'Olive de Provence". Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Miel de Provence", "Méditerranée", "Var" et "Maures".

Il s'agit d'une modification de la limite de la zone U dans l'enveloppe urbaine. Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Adjoint Délégué, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale Adjointe,
Gisèle LARRIEU

Copie à : DDTM 83